

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

65
P. 33

Rapports Locaux

- 1. Hémis
- a. un Village un hameau
- b. appartient à la Commune de Villon
- c. de la Paroisse d'Alton ressort de l'Agence de la Montagne d'Alton
- d. District d'Alton
- e. Canton du Léman
- 2. Les Combodressus

3. Noms seulement

Jean Guillaume Higer
Magistrat de Champstaversin
Soyez-torrens
le 29 Mars 1799.

Réponds
Questions formées aux notables
de la Paroisse de Combodressus
par les Ministres des arts & des
sciences.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles voisines qui sont jusqu'à une lieue en circonférence d'éloignement.

a. Leurs noms.

Chesière, Glatière, Antagne, Pannex.

b. Leurs distances réciproques.

Distant de Chesière demi lieue de Glatières demi lieue d'Antagne & une lieue de Pannex une lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

on enseigne à épeler, à lire & à écrire & prier le Catechisme le Chant des psaumes & l'ortog.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

on ne tient l'école qu'en hiver depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques. C'est en fait l'école tous les Dimanches.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Je ne connais point d'écrits, notre Pasteur prêche le livre de la prière chaque année & la visite publique de l'école. C'est le Catechisme que l'on doit suivre, & il en recommande les psaumes & les livres de prière.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

environ deux à trois heures chaque jour.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans sont distribués selon la diligence le savoir ou l'âge.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

Relation personnelle.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Instituteur

b. D'où est-il?

Le Gouverneur d'Argle a qui il étoit présenté par le Pasteur, après avoir été examiné en présence des prêtres & chefs de famille du Village.

c. Son nom

Il est d'Attemoz.
Biollet

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Soixante cinq ans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Ellebatrice.

Depuis soixante trois.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il n'a jamais quitté Attemoz, il travaille son bien en tel.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

jusqu'à la dernière année il étoit Chantre de l'Eglise d'Attemoz.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

12°

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

une quinzaine de garçons, et autant de filles le même nombre le Dimanche.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Rien.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

rien.

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque écolier paye tant.

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Le Régent fournit lui-même une chambre pour l'école pour lequel on lui paye tant.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caïffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°

A. Chaque ecclier apporte une Bucho de bled par jour

B. Vie florins de la Bourse des Pauvres et autant de la Bourse de la Commune.

Aigle

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District d'Aigle

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Section d'Allemagne
67
P. 34

Ecole de Chesières

Rapports Locaux.

1° Chesières

a. Un Village

b. N'appartient à la Commune d'Olton

c. Paroisse d'Olton. Agence des Montagnes d'Olton.

d. Du

e. Canton du Léman.

2° Un quart de lieue

le 1° Contient 11 Maisons.

le 2° } Maison Isolée.
le 3° }

3° Sont du Ressort de l'Ecole de Chesières

a. 1° Villard, éloigné d'un quart de lieue

2° La Maison de Sur Villard, à 1/2 de lieue

3° Celles des Vaux à 1/4 de lieue

(R.B.) de Villard d'Avoye n'ayant point eu de fréquentation cette année une partie des Enfants sont venus à l'école à Chesières, éloigné de demi lieue

b. 12 de Chesières

6 de Villard

2 de Sur Villard.

2 des Vaux.

5 d'Avoye.